

**TABLEAU RECAPITULATIF DES PRIMES – JUILLET 2019**

LIBELLE	SALARIES CONCERNES	CONDITIONS DE VERSEMENT	MONTANT BRUT ET MODALITES DE CALCUL	CREATION MODIFICATION
<b>HOTELS ET CONVENTION</b>				
Prime objectifs convention	Chargés d'événements	Réalisation des objectifs fixés	Variable à définir chaque année	Engagement unilatéral
<b>SPECTACLES</b>				
Prime cours de danse	Capitaines de la parade, titulaires d'un diplôme d'état	Soit dispenser au moins 3 cours de danse d'une durée de 2 heures chacun dans le mois; Soit réalisation d'un nombre de cours inférieur à 3 avec un minimum de 1 cours	117.15 € ou 58.58 €	Mécanisme et montant revus dans le cadre de la NAO 2007 Montant revu le 01/07/2019
Prime événements spéciaux	Musiciens du spectacle	Assurer l'animation musicale d'un événement spécial après le shift ou sur un jour off	160.56 € ou 200.70 € par événement	Décision en 1996 Montant revu le 01/07/2019
Prime échasse dynamique	Artiste Interprète Parade et Artiste Interprète Spectacle et Parade coefficient 220	3 conditions cumulatives : - Pratique de la discipline Échasse - Port de costume - Maîtrise d'enchaînements sur une distance importante	17.81 € bruts par jour	Décision unilatérale, application à compter du 31/03/2007 Montant revu le 01/07/2019
Prime régisseur technique	Technicien du spectacle au coefficient 200 ou 220	Être affecté temporairement sur une fonction de régisseur audio, vidéo, lumière ou machiniste	12.43 € bruts par jour travaillé	Engagement unilatéral à compter du 01/04/2007 Montant revu le 01/07/2019
Prime chute de hauteur	Cascadeurs du Stunt Show	Prime destinée à compenser les risques liés à la chute d'une hauteur de 10 mètres	15,10 € par show	Engagement unilatéral à compter du 01/02/2002 Montant revu le 01/07/19
Prime cascade auto/moto chorégraphiée	Cascadeurs auto et moto participant au spectacle du Stunt Show	Participation à un spectacle du Stunt Show qui nécessite la maîtrise technique d'un pilotage de précision dans le cadre de cascades chorégraphiées	11.11 € bruts par participation à un spectacle ouvrant droit à la prime	NAO 2010, application à compter du 01/05/2010 Montant revu le 01/07/19
Prime chute de feu	Cascadeurs du Stunt Show	Prime destinée à compenser les risques liés à l'exécution d'une cascade avec embrasement total du corps	15.28 € par spectacle	Engagement unilatéral. Mise en place à compter du 01/07/2009 Montant revu le 01/07/2019

SECURITE / SPS				
Prime de découcher	Salariés prévention incendie / Pompiers	Prime destinée à compenser les 4 heures de repos de sécurité sur site	27.67€ brut par garde Prime versée pour chaque période effective de garde nécessitant la prise du repos de sécurité libre sur site de 4h. Elle n'est pas versée en cas d'absence du salarié (à l'exception des absences assimilées à du temps de travail effectif) ni en cas de période travaillée ne nécessitant pas la prise du repos de sécurité sur site	Avenant n°2 bis à l'Avenant du 17/02/2000. Application à compter du 01/04/2010 Montant revu le 01/07/2019
SERVICES TECHNIQUES / ENTREPOTS / SERVICES GENERAUX				
Prime de froid artificiel négatif	Techniciens logistiques, agents techniques logistiques et chefs d'équipe logistique	Effectuer au moins 50 % de son temps de travail effectif quotidien des activités de manutention et de préparation de commandes dans les chambres froides de l'entrepôt impliquant une exposition à une température artificielle de -18° au moins	153.66 € par mois Prime proratisée en cas d'absences injustifiées	Engagement unilatéral à compter du 01/10/2005 Montant revu le 01/07/19
PARCS OPÉRATIONS				
Prime Steam Train	Opérateur Animateur d'Attraction exerçant les positions de Driver (conducteur de la locomotive) et de Fireman (position consistant à maintenir et à alimenter le feu de la chaudière du train)	Tenir compte de la responsabilité dévolue au conducteur de la locomotive qui se doit d'adapter sa conduite du train (démarrage, vitesse, freinage) en tenant compte de tous les paramètres externes (conditions climatiques, état de la voie, poids du train en fonction du remplissage...) et plus spécifiquement de l'ensemble des actions de maintenance menées en cours d'exploitation de l'attraction par le salarié en charge de la chaudière située dans la locomotive des trains de l'attraction «Steam Train» qui se doit d'effectuer le dosage de la pression de la chaudière afin de réguler la vitesse du train, de procéder à l'allumage du feu en cas d'extinction de celui-ci si la pression est supérieure à 5 bars et d'intervenir sur la pompe à air en cas de blocage	5.25€ par jour quel que soit le nombre d'heures travaillées au sein de la journée Prime non versée en cas d'absence sur la journée entière quelle que soit la cause de l'absence	Engagement unilatéral à compter du 01/10/2006 Montant revu le 01/07/2019
DISNEY VILLAGE				
Prime contractuelle Ed Spectacles	Salariés WWS	. Prime doublure (remplacement des personnages principaux: Annie Oakley, Sitting Bull, Buffalo Bill, Auguste Durand Ruel et du conducteur de la diligence). . Prime Lead . Prime Stunt Men, Cowboy, Indien . Primes de jeux (Pony Express, Buffalo Chase, Roman Riding, Trick Roping, Rescue game, Slade, Man Fall)	- Prime doublure : 75.64 €, 66.37 €, 85.23 €, 75.64 €, 8.96 € par spectacle - Prime Lead : 108.83 € par semaine - Prime Stunt Men : 16.44 € par jour - Prime Cowboy, Indien : 11.90 € par jour - Primes de jeux : de 8.96 € à 11.38 € par jour	Offre d'embauche à la création du WWS en 1995 Création de la prime Cowboy et Indien à compter du 01/10/2007 Montants revus le 01/07/2019

Prime de Roller	Tous les salariés du restaurant Annette's Diner du coefficient 150 à 260 identifiés sur le planning comme portant les rollers ou travaillant à l'étage	Prime destinée à compenser le port des rollers pendant le service ou le travail à l'étage	Prime de 108.94 € brut par mois (au prorata du temps de présence) : - port des rollers ou travail à l'étage au moins ¼ du mois soit 16 jours minimum = 100 % de la prime, - port des rollers ½ du mois soit 10 jours minimum = 75 % de la prime	Engagement unilatéral à compter du 01/10/2011 Montant revu le 01/07/2019
<b>G &amp; A</b>				
Prime acte conservatoire	Infirmiers First Aid et flyers paramédical	Infirmiers pouvant assurer les premiers soins dans le cadre de l'urgence, sur l'infirmierie du DV, sans présence de médecin AXA et en liaison avec le SAMU si la situation l'exige Cette prime résulte du fait qu'en l'absence du médecin, l'infirmier après avoir reconnu une situation comme relevant de l'urgence ou de la détresse psychologique, met en œuvre des protocoles de soins d'urgence préalablement écrits, datés et signés par le médecin responsable" Cette prime a été étendue aux infirmiers en position "flyer"	30.24 € par acte conservatoire (ou 38,20 € si ce montant inclut la prime de diagnostic infirmier allouée à tous salariés des centres de premiers soins).	Engagement unilatéral à compter du 01/07/1999, extension au 01/07/2003 aux flyers Montant revu le 01/07/2019
Variable réservation	CRO : Force de vente et Relation clientèle	Une part collective avec un seuil de déclenchement à 90 % (jusqu'à 115 %) pouvant aller de 3,5 % à 6 % du salaire de base brut mensuel pour les agents de la Force de Vente et de la Relation Clientèle. Une part individuelle avec un seuil de déclenchement à 80 % (jusqu'à 150 %) pouvant aller de 2 % à 19 % du salaire de base brut mensuel pour les agents de la Force de Vente Pour les Team leaders de la Force de Vente : une part collective et une part individuelle avec un seuil de déclenchement à 90 % (jusqu'à 115 %) pouvant aller de 2 à 4,5 % du salaire de base brut mensuel pour chacune Fixation des objectifs annuels globaux en début d'année fiscale et par équipe en début de mois	Prime trimestrielle, variable, fonction d'objectif quantitatif exprimé en chiffre d'affaires réservé Primes pondérées par le taux d'annulation (individuel pour la Force de Vente et collectif pour Relation Clientèle) et le taux de qualité (pour la Force de Vente) Pour les TL Force de Vente, prime individuelle pondérée par l'objectif de coachings réalisés	Engagement le 10/02/1999 Modifié en 2007 dans le cadre du Projet Chrysalis
Prime Parrainage CRO	CRO / NCA jusqu'au coefficient 215	Mission de formation et de parrainage au CRO pendant 4 h	4.21 € par jour	Engagement unilatéral à compter de 2001 Montant revu le 01/07/2019
<b>TOUS LES SECTEURS</b>				
Prime de marché	Agents de réservation	Maîtrise d'un 3ème marché supplémentaire pour lequel DLP publie une brochure et un n° de téléphone local, sous réserve de satisfaire aux tests spécifiques du marché	61.53 € brut par marché supplémentaire	Accord du 16/11/1998 Montant revu le 01/07/2019

Commission trimestrielle	Commerciaux France et Europe	Réalisation des objectifs de ventes	De 10 % à 20 % du salaire annuel brut pour atteinte de 100 % des objectifs	Conclusion avenant au contrat de travail
Indemnité d'habillement	Tous secteurs / non-cadres à cadres, y compris cadres autonomes	Porter un « costume », fourni par l'entreprise, adapté à leur environnement professionnel et utiliser les vestiaires de l'entreprise	Quart du taux de salaire horaire brut par jour habillé ou 3 € brut par jour pour les cadres autonomes portant un costume fourni par l'entreprise et utilisant les vestiaires de l'entreprise	NAO 2000 et NAO 2007
Prime d'Ancienneté	Tous les salariés jusqu'au coefficient 520	Ancienneté d'au minimum 3 ans	% fonction du coefficient et de l'ancienneté Prime plafonnée à la somme de 60 €, 80 €, 100 € ou 120 € par mois en fonction de la tranche d'ancienneté	Mécanisme et montants revus dans le cadre de la NAO 2011
Prime de soirée et de nuit (nouveau)	Tous les salariés	Salarié dont le travail débute entre 22 heures et 7 heures du matin incluses	Majoration de 30 % du salaire brut mensuel de base pour chaque heure travaillée sur la tranche horaire. Cette majoration est proportionnée.	NAO 2019 Applicable à partir du 01/04/2019
Prime d'affectation temporaire	Tous les secteurs	Prime calculée en cas d'affectation d'une certaine durée à un emploi payé à un salaire supérieur / Conclusion d'un avenant au contrat de travail	Prime égale à la différence entre le salaire initial et le salaire d'embauche pour un salarié sans expérience à l'emploi d'affectation temporaire / ne se cumule pas avec la prime de flexibilité	Usage
Indemnité d'astreinte à domicile (nouveau)	Tous les salariés	Être en position d'astreinte à son domicile ou à proximité avec un téléphone portable pour pouvoir intervenir dans l'entreprise ou à distance	60 €/jour plein d'astreinte (24 heures) 30 €/soirs ou nuit/jour d'astreinte (12 heures)	NAO 2019 Applicable à partir du 01/04/2019
Indemnisation d'intervention à distance et sur site (nouveau)	Tous les salariés	Dès qu'il y a une ou plusieurs interventions effectives, quelle que soit la durée de celle-ci.	Montant forfaitaire de 30 €	NAO 2019 Applicable à partir du 01/04/2019
Prime Guide VIP	Salariés jusqu'au coef. 215 ayant suivi et validé la formation "Être guide VIP à Disneyland Paris"	Salariés éligibles et positionnés en tant que guide et ayant effectué au moins un tour VIP dans la journée	16.44 € bruts par shift et ceci en lien avec les horaires d'ouverture et de fermeture des parcs	NAO 2011, mise en place au 01/07/2011 Montant revu le 01/07/2019
Prime de flexibilité "maintenance"	Techniciens NCA ou AMN	Remplacement temporaire d'un Team Leader ou un TL Expérimenté durant 4 heures ou plus durant une journée de travail	4,29 € par jour travaillé	Accord du 02/12/1992 + Avenant n° 5 à l'accord ARTT du 14/03/2002 Montant revu le 01/07/19
Prime de flexibilité	Non cadres (hors maintenance)	Affectation d'un salarié non cadre, durant 4 heures ou plus durant une journée de travail, à une position dotée d'un coefficient supérieur y compris sur un coefficient de statut supérieur	4,29 € par jour	Accord du 02/12/1992 + NAO 2007 Montant revu le 01/07/2019

Prime de tutorat	Non-cadres (NCAet AMN) Extension aux AMA et CAD à compter du 01/01/2014 (Accord intergénérationnel du 07/11/2013)	Salariés assumant la fonction de tuteur auprès d'un ou plusieurs apprentis ou auprès de salariés HAT. Les maîtres de stage ne sont pas concernés par cette prime de tutorat	50.46 € par mois Proratisation en fonction du temps de travail effectif	NAO 1997 + Accord HAT + Accord du 07/11/2013 Montant revu le 01/07/2019
Prime Hat	Salariés au sein du parcours HAT	Participation au parcours de qualification HAT / Attribution le premier du mois suivant le terme de chaque affectation, si toutes les compétences requises ont été acquises	Prime mensuelle de 12,69 € À partir de la seconde affectation, montant porté à 25.37 €. En fin de parcours qualifiant et sauf hypothèse d'échec, salaire de base brut majoré de 38.06 €, y compris pour les parcours de 10 mois	Accord du 29/11/2000 + Avenant du 25/06/2002 Montant revu le 01/07/2019
Prime Hats	Salariés au sein du programme HATS	Participation au programme HATS	Prime mensuelle de 74.11 € pendant les 6 premiers mois, 148.23 € les 6 mois suivant. À l'issue des 12 mois, prime de 148.23 € intégrée au salaire de base et prime de 74.11 € pendant les 6 mois suivant (prime intégrée dans le salaire de base à l'issue des 18 mois)	Accord du 25/06/2002 Montant revu le 01/07/2019
Prime petite enfance	Tous les salariés jusqu'au coefficient 520	Ancienneté d'au minimum 1 an au 1 <sup>er</sup> décembre	330.83 € par an par enfant né au cours des 4 années fiscales précédant le versement de la prime (enfant inscrit et déclarés dans la base du personnel)	NAO 2004/2005/2006/2008 Montant revu le 01/07/2019
13 <sup>ème</sup> mois	Tous les salariés	Ancienneté d'au minimum 1 an	2 versements en juin et décembre 1/12 <sup>ème</sup> des salaires perçus de janvier à juin pour le versement de juin et 1/12 <sup>ème</sup> des salaires de juillet à décembre pour le versement de décembre	Accord du 29/09/1994
Prime Split Shift	Tout salarié jusqu'au coefficient 215 inclus (à l'exclusion des métiers techniques, supports, administratifs et artistiques)	Avoir travaillé dans la même journée au sein de deux locations différentes placées sous la responsabilité de deux managers différents pour une durée d'au moins 2 heures et 30 minutes sur chacune des locations dans le cadre d'une simple ou double qualification professionnelle	9.59 € par jour travaillé	NAO 2007 Application à compter du 01/01/2007 Montant revu le 01/07/2019
Prime exceptionnelle	Tous les salariés	Prime ponctuelle destinée à récompenser la qualité du travail effectué	Variable	-
Bonus	TL/TLE/SWMSM/Partner/Sénior Partner	Conditions tenant à la réalisation d'objectifs	0 à 15 % du salaire annuel brut	-